



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MATERION

1. Identification

Identificateur de produit Barium Tantalate

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 1DG
Materion Code 1DG
Numéro CAS 12047-34-6

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée The chemical(s) listed herein is not found on the Toxic Substance Control Act chemical substance inventory. This chemical may not be used for commercial purposes. This chemical may be used for research and development purposes only as defined at 40 CFR 710.2(y).

Restrictions d'emploi recommandées Aucun connu.

Informations relatives au fabricant/importateur/vendeur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Materion Advanced Chemicals Inc.
Adresse 407 N. 13th Street
1316 W. St. Paul Avenue
Milwaukee, WI 53233
United States
Téléphone 414.212.0257
Site web Donnée inconnue.
E-mail advancedmaterials@materion.com
Donnée inconnue.
Numéro de téléphone d'urgence Donnée inconnue.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.
Dangers pour la santé Toxicité aiguë, orale Catégorie 4
Toxicité aiguë, inhalation Catégorie 4
Dangers pour l'environnement Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention
Mention de danger Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Nocif par inhalation. La substance ne répond pas aux critères de classification.
Énoncés de précaution
Prévention Éviter de respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion : en cas de malaise, contacter un centre anti-poison/un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin// en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Obtenir une assistance médicale en cas de malaise. En cas d'inhalation : évacuer la personne hors de la zone de danger et l'installer dans une position confortable pour la respiration. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir une assistance médicale en cas de malaise. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. En cas de malaise, contacter un centre anti-poison/un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Se laver les mains après l'usage.

Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Aucun connu.

Informations supplémentaires

Aucun(e)(s).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substances

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	en %
Barium Tantalate		12047-34-6	100

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

Remarques sur la composition

Le texte intégral de toutes les phrases R et mentions H est présenté en section 16.

4. Premiers secours

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Sortir au grand air. Si la respiration est difficile, sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve à sens unique, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Laver avec de l'eau et du savon. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve à sens unique, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Appliquer un traitement symptomatique. Oxygène, si nécessaire. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Garder la victime sous observation Garder la victime au chaud.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Tenir le dos contre le vent. Conserver à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de poussières. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la dispersion de poussières dans l'air (éviter notamment de nettoyer les surfaces empoussiérées par soufflage d'air comprimé). Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

Déversements importants : Humidifier avec de l'eau et endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Éviter de respirer les poussières. Éviter toute exposition prolongée. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

ATTENTION Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH

Matière

Type

Valeur

Barium Tantalate (CAS 12047-34-6)

VME

0.5 mg/m³

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une ventilation générale est généralement suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé. La présence d'un rince-œil est recommandée. Non nécessaire en général.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants appropriés et résistants aux produits chimiques. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Non nécessaire en général.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Considérations générales d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique

Solide.

Forme

Solide.

Couleur

Donnée inconnue.

Odeur

Donnée inconnue.

Seuil olfactif

Donnée inconnue.

pH

Donnée inconnue.

Point de fusion/point de congélation

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair

Donnée inconnue.

Taux d'évaporation

Donnée inconnue.

Inflammabilité (solide, gaz)

Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

limite supérieure d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

Limite d'explosivité inférieure (%)

Donnée inconnue.

Limite d'explosivité – supérieure (%)

Donnée inconnue.

Pression de vapeur

Donnée inconnue.

Densité de vapeur

Donnée inconnue.

Densité relative

Donnée inconnue.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau)

Donnée inconnue.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée inconnue.

Température d'auto-inflammabilité

Donnée inconnue.

Température de décomposition

Donnée inconnue.

Viscosité Donnée inconnue.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Formule moléculaire Ba.2O3Ta

Propriétés comburantes Non comburant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter Contact avec des substances incompatibles.

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation. Nocif par inhalation. L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Aucun(s) connu(s).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. N'est pas un sensibilisateur de la peau.

Sensibilisation cutanée Aucun(s) connu(s). Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA. Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogènes selon l'ACGIH, États-Unis

Barium Tantalate (CAS 12047-34-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Non classé. Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non classé. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Danger par aspiration En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Ne constitue pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Non supposé dangereux selon les critères du SIMDUT. L'inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations

Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement. Non présumé nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions relatives à l'élimination

Contrat avec un opérateur d'élimination agréé selon la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Incinérer la matière sous des conditions contrôlées dans un incinérateur homologué. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Si votre installation de traitement des eaux usées est hors service, collecter la totalité des rejets puis confiez-les à un professionnel agréé de la gestion des déchets industriels avec une déclaration de déchets industriels.

Réglementations locales relatives à l'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Sans objet.

Emballage contaminé

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

15. Informations réglementaires

Réglementations de sécurité, de santé et environnementale spécifiques du produit en question

Controlled Narcotic & Psychotropic Precursors List

Non réglementé

CWC (Chemical Weapons Convention Act 2000, Schedules 1-3)

Non réglementé

Produits chimiques dangereux, Schedule 2: Threshold Quantities at an Isolated Storage (Manufacture, Storage and Import of Hazardous Chemical Rules 1989, as amended).

Non réglementé

Produits chimiques dangereux, Schedule 3: Threshold Quantities in an Industrial Installation (Manufacture, Storage and Import of Hazardous Chemical Rules 1989, as amended).

Non réglementé

List of Hazardous Chemicals (Manufacture, Storage and Import of Hazardous Chemical Rules, Schedule I (Part II)).

Non réglementé

Ozone Depleting Substances (ODS) (Ozone Depleting Substances (Regulation and Control) Rules 2000, Schedule 1).

Non réglementé

Réglementations internationales

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006. Règlement (UE) n° 453/2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Non
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Non
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Non
Taiwan	Taiwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

16. Autres informations, y compris date de préparation ou de dernière révision

Date de publication	le 18-Juin-2019
Date de révision	le 18-Juin-2019
N° version	02
Autres informations	HMIS® est une marque déposée et une marque de service de la NPCA.

Références

ACGIH
Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique
EPA : base de données AQUIRE
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)
NLM : Base de données des substances dangereuses
États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques
Korea. Accidental Release Prevention Substances (Presidential Decree of Toxic Chemical Control Law, Executive Order No. 19203)
Korea. Dangerous Substances Threshold Quantity (Presidential Decree of Dangerous Substances Safety Management Act No. 18406, Schedule 1)
Korea. Harmful Substances Prohibited from Manufacturing (Presidential Decree on the Industrial Safety and Health Act (No. 13053), Article 29)
Korea. Harmful Substances Requiring Permission for Manufacture or Use (Presidential Decree on the Industrial Safety and Health Act (No. 13053), Article 30)
Korea. OELs. Regulation for Permitted Concentration of Hazardous Substances (Ministry of Labor (MOL) Public Notice No. 1986-45, as amended)
Korea. Prohibited Chemical Substances (TCCL Article 11)
Korea. Regulated volatile organic compounds (VOCs) (MOE Notice No. 2001-36, March 8, 2001, as amended)
Korea. Restricted Chemical Substances (TCCL Article 11)
Korea. Toxic Chemical Control Law (TCCL), Existing Chemicals Inventory (KECI)
Korea. Toxic Chemical Control Law (TCCL), pre-1997 List
Korea. Toxic Chemicals (TCCL Article 10)
Korea. Toxic Release Inventory (TRI) Chemicals (TCCL Article 14)
Taiwan. Dangerous Materials (Rules on Hazard Communication of Dangerous Materials and Toxic Materials)
Taiwan. Industrial Precursor Chemicals (Categories and Regulations Governing Inspection and Declaration of Industrial Precursor Chemicals, MOEA Decree No. 87, as amended)
Taiwan. OELs. (Standards on Workplace Atmosphere of Dangerous and Hazardous Materials)
Taiwan. Toxic Chemical Substances (TCS) (List of Toxic Chemical Substances announced by the Environmental Protection Administration)
Taiwan. Toxic Materials (Rules on Hazard Communication of Dangerous Materials and Toxic Materials)
Société japonaise de santé professionnelle, limites d'exposition professionnelle recommandées
Lignes directrices du SGH de l'Association des industries chimiques du Japon (JCIA), juin 2012
Classification japonaise des produits chimiques JIS Z 7252:2014 basée sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
Communication des dangers des produits chimiques JIS Z 7253:2012 basée sur le SGH – Étiquetage et Fiche de données de sécurité (FDS)
GOST 30333-2007 Passeport de sécurité pour la production chimique. Prescriptions générales.
GOST 31340-2013 Étiquetage des produits chimiques. Prescriptions générales.
GOST 32419-2013 Classification des produits chimiques. Prescriptions générales.
GOST 32424-2013 Classification des produits chimiques quant à leurs dangers pour l'environnement. Principes généraux.
GOST 12.1.007-76 Système de normes de sécurité professionnelle. Substances nuisibles. Prescriptions de classification et de sécurité générale.
GOST 12.1.044-89. Système de normes de sécurité professionnelle. Danger d'incendie et d'explosion des substances et matières. Nomenclature des substances et matières. Nomenclature des indices et leurs méthodes de détermination.
GOST 19433-88. Marchandises dangereuses. Classification et marquage.
GOST 12.1.004-91. Système de normes de sécurité professionnelle. Sécurité incendie. Prescriptions générales.

Clause de non-responsabilité

La présente fiche toxicologique a été préparée conformément à la fiche JIS Z 7250:2012. Des informations complémentaires sont données dans la Fiche de Données de Sécurité. Materion Advanced Chemicals Inc. ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.